

La participation canadienne à l'IDS

Clark refuse de se fixer un échéancier

OTTAWA (PC) — Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, n'a pas l'intention de gêner l'action du gouvernement en acceptant une date limite pour rendre sa décision sur la participation canadienne à l'initiative de défense stratégique (IDS) des États-Unis.

Après avoir enjoint les partis d'opposition aux Communes, hier, de ne pas mettre en péril l'existence et les travaux du comité spécial du Sénat et des Communes de consultation sur les relations extérieures et avoir concédé qu'il serait prêt à accepter de discuter d'abord de la guerre des étoiles ou de tout autre agenda que voudra bien lui soumettre le comité, le ministre a répété que le gouvernement devait être en mesure de gouverner.



(CP Laserphoto)

M. Joe Clark, secrétaire d'Etat aux affaires extérieures

«Il est impossible, a-t-il dit, de donner une date précise. Ce que j'ai accepté, c'est la période de temps que le gouvernement entend utiliser avant de prendre une décision, dans l'intérêt du Canada et selon un horaire canadien, sur l'invitation américaine de participer à la recherche de la guerre des étoiles.»

M. Clark a aussi rappelé qu'il avait refusé la date limite imposée par les Américains - soit d'ici à la fin du mois de juin - et qu'il serait peu recommandable de donner un accord à d'autres limitations artificielles dans un processus qui devra conduire à une décision.

En refusant de se plier à la demande américaine de faire connaître l'intention du gouvernement ca-

nadien d'ici le mois de juin, le ministre Clark a établi qu'il lui faudrait entre trois ou quatre mois avant de rendre une décision.

Ce qu'il a demandé aux partis d'opposition, hier, c'est d'utiliser cette période pour procéder aux consultations avec la population canadienne.

«Le gouvernement, a-t-il dit, n'a pas l'intention de s'opposer et il encouragerait même des discussions sur l'initiative de défense stratégique ou tous les autres sujets qui demandent des décisions rapides.»

Pour M. Clark, il appartient donc au comité de définir son ordre du jour et à l'opposition de cesser de retarder par leur obstruction le début des consultations.